

N/REF : 8/01/2026 10H06 C:000053 I:02540
V/REF : AC/C36327
V/Email reçu le Jeudi 08/01/2026 a 10H06

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. VIZ
IMMEUBLE : NOES - VIZ
5 A 13, IMPASSE DES NOES
35450 VAL D'IZE

Rennes, le 19 Janvier 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 5 IMPASSE DES NOES - MME GODET CÉLINE FRANCINE 06 71 21 90 11
LOGEMENT N° 013921, PORTE N°5, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 3

MOTIF : FUIITE D'EAU SUR LE CUIVRE DE L'ARRIVÉE D'EAU SOUS L'ÉVIER, MADAME DOIT
COUPER L'EAU CAR FUIITE NON MAITRISABLE

Donneur d'ordre : Mme AS DARIY

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 15/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
FUIITE NON REPARABLE EN L'ÉTAT
FUIITE EN DALLE
PRÉVOIR PASSAGE EN APPARENT
DEVIS EN COURS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 15/01/26 a 15H55 Mme AS DARIY

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL007-Ff RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00	100,00
TOTAL H.T.					100,00
T.V.A. a 10,00%					10,00
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>110,00</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 28 Février 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.